

# L'Ouvrier Diamantaire

*Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.*

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français  
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

*Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.*

## ABONNEMENTS

France. — Un an ..... 10 fr.  
Autres pays. — Un an. 15 fr.

## Rédacteur

Edmond PONARD  
TÉLÉPHONE 74

## Bureaux

MAISON DU PEUPLE  
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

# MANIFESTE

publié par le Bureau de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires et s'adressant aux membres de l'Alliance, aux ouvriers non-organisés et aux ouvriers appartenant à des Associations qui ne sont pas affiliées à l'A. U. D.

Depuis que des délégués des associations ouvrières néerlandaise, belge, française, suisse, anglaise et américaine se rencontrèrent à Paris pour y fonder l'Alliance Universelle des ouvriers diamantaires — à laquelle plus tard se joignirent aussi les allemands — vingt-cinq ans ont passé.

Avant la fondation de l'A. U. D., et depuis de longues années déjà, des relations amicales étaient entretenues entre les associations nationales et la collaboration systématiquement organisée n'était pas chose inconnue pour quelques-unes de celles-ci. Mais, peu à peu, le besoin impérieux d'une collaboration plus étroite, d'une organisation plus forte se faisait sentir, pouvant assurer une défense plus énergique des intérêts collectifs, tandis que la poussée idéologique internationaliste grandissait de plus en plus. C'est ainsi que l'Alliance Universelle, après quelques réunions préliminaires, fut fondée et que son premier Congrès tenu en 1905, se prononça sur les statuts de l'Alliance.

Le but principal poursuivi était d'arriver pour tous les pays mentionnés ci-dessus, à une unité aussi grande que possible dans le domaine des salaires, de la durée du travail et des conditions de travail secondaires; en outre, de réglementer l'apprentissage et finalement de conquérir par l'appui de tous une aisance équitablement réservée à tous les ouvriers diamantaires.

Si nous nous demandons maintenant si le but a été atteint dans la période de vingt-cinq ans qui est derrière nous, il faut reconnaître avec regret que la ré-

ponse ne pourrait être catégoriquement affirmative, malgré toutes les choses importantes qui ont été réalisées dans ces divers domaines.

Ce n'est pas la bonne volonté des membres ou des dirigeants qui a fait défaut. Mais les circonstances furent plus fortes qu'eux et entravèrent différentes entreprises qui certainement auraient connu le succès, si des facteurs défavorables n'étaient pas intervenus. Voilà ce qui explique pourquoi — en regardant derrière nous — le cœur se refuse à être complètement satisfait.

Certes, beaucoup de choses importantes ont été réalisées. L'Alliance Universelle a encouragé nettement la fraternisation des ouvriers diamantaires organisés. Elle a, dans les pays où le sens de l'organisation laissait beaucoup à désirer, encouragé la propagande en mettant à la disposition des organisations grandissantes de fortes sommes d'argent. A maintes reprises, elle a secouru généreusement, dans des moments critiques, les grévistes et les ouvriers lock-outés; elle a tâché d'apporter la victoire aux grévistes en leur procurant du travail; elle a construit une usine, afin de pouvoir occuper des grévistes; elle a procuré des capitaux servant à fonder des coopératives de production; elle a réglé la migration des ouvriers entre les différents centres, tandis qu'elle assurait aux membres réciproques les droits qui leur revenaient; elle s'est fait valoir dans des affaires importantes d'ordre international, quand l'existence de l'industrie fut en jeu; elle a su écarter des dangers menaçants.

Il y a encore bien autre chose qu'on peut inscrire à son crédit, certes, mais l'unité dans les salaires et dans les conditions du travail — cette unité tant désirée et visée — ne put être réalisée.

L'échec est dû à la coïncidence de circonstances et d'événements néfastes de caractère différent parmi lesquels nous citons: le développement de l'industrie à domicile en Belgique, en Allemagne et en France; les aléas formidables après la guerre des valeurs monétaires dans les différents pays; les situations économiques désastreuses dans plusieurs pays, faits à ranger parmi les conséquences de la guerre; dans quelques centres la dépendance de l'industrie des patrons étrangers qui ne fabriquent dans ces villes ou villages que lorsque les salaires y sont inférieurs — et de beaucoup — aux salaires payés dans leur propre entourage.

Il n'entre pas dans nos intentions de discourir de toutes ces choses; nous ne formulons point de reproches et nous ne lancerons point d'accusations.

De façon sincère nous appelons l'attention sur ce que nous n'avons pu réaliser afin de pouvoir démontrer, à force d'arguments, à tous les ouvriers diamantaires dispersés dans le monde, qu'ils doivent s'organiser nationalement et qu'ils doivent chercher l'idée de la collaboration internationale pour que la vie meilleure tant convoitée se réalise dans l'avenir.

Car il y a quelque chose qui cloche dans le monde diamantaire. Les choses ne vont pas le train qu'elles doivent et qu'elles peuvent aller facilement!

Comme producteurs d'un article de luxe les ouvriers diamantaires devraient et pourraient occuper une position autrement avantageuse que celle qui leur est dévolue pour le moment. La situation de la plupart des ouvriers diamantaires est très désastreuse et les perspectives ne sont point rassurantes. Les salaires ont diminué fortement et ont atteint un niveau qui ne garantit plus qu'une existence fort étroite. En Belgique et en Allemagne — et même en France — ceux qui travaillent quelque part isolés, éloignés de toute organisation, se comptent par milliers. Ils sont occupés dans les usines à domicile à des salaires tellement misérables, que des familles entières doivent se courber sur le travail pendant un nombre d'heures quasiment illimité afin de pourvoir à leur entretien de pauvres gens. Cette industrie à domicile pèse lourdement sur la situation générale. Par elle, l'industrie proprement dite, se voit contrainte d'acquiescer à un niveau de salaire bien trop bas ; et la stabilité du marché se voit constamment menacée.

Nous posons nettement la question : cela doit-il durer ? Ne tâchera-t-on pas de ramener les conditions de travail des ouvriers diamantaires au niveau qui leur fut propre il y a quelque temps.

Si l'on ne s'évertue pas à atteindre ce niveau, sûrement ce sera la ruine de tous. Toutefois, si l'on fait des efforts ; si tous veulent collaborer ; si tous veulent apporter à cette œuvre le maximum de leurs forces ; si tous ne visent qu'un seul but ; si tous ne se laissent commander que par un seul organisme, alors, du moment que la crise économique mondiale aura vécu, il sera assez facile de regagner tout ce que nous venons de perdre dans un laps de temps relativement insignifiant.

Voilà pourquoi nous lançons un appel urgent et impérieux à tous les ouvriers diamantaires non-organisés, afin qu'ils s'affilient aux organisations neutres existant dans leur pays respectif et qui forment l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires.

Voilà pourquoi nous les avertissons tous que la débâcle — conséquence inévitable de la formation illimitée d'apprentis — ne tardera pas à sévir ; voilà pourquoi nous demandons de façon énergique de mettre fin à cette politique.

Le diamant peut assurer facilement une vie tant soit peu aisée à tous ses intéressés. Pourquoi les ouvriers diamantaires devraient-ils se contenter d'une existence misérable ? Si le prix d'un article de luxe fort coûteux comme le diamant doit être modiquement augmenté, cela ne modifiera en aucune façon la constitution du monde. C'est une honte et une dérision que les hommes travaillant dans un tel article de luxe, puissent connaître des difficultés matérielles et doivent mener une existence de pauvres gens. Il est un fait que nous pourrions

avoir une vie bien meilleure ! Par conséquent, il faut que cela change !

Vous, non-organisés, affiliez-vous ! Par ce geste même, vous aurez fait le premier pas vers l'amélioration du sort de nous tous.

Offrez à l'Alliance Universelle son cadeau de circonstance : l'affiliation de tous ceux qui n'étaient pas encore des nôtres. Ne croyez pas que l'industrie à domicile vous affranchira et qu'elle vous rendra libres. Bien au contraire ! Elle vous asservira ; vous serez les esclaves des autres et de vous-mêmes. Ne croyez pas que des organisations menées par des gens n'appartenant pas au métier puissent vous apporter quelque bonheur. Votre bonheur, frères, repose en nos mains ; et vous, vous êtes les gardiens du nôtre ! L'unité dans nos rangs nous vaudra, à nous tous sans distinction, une vie heureuse et aisée. Que l'unité nationale et la collaboration internationale vivent !

Voilà notre devise, du moment qu'elle se réalise, nous marcherons joyeusement vers un avenir ensoleillé.

Il est du devoir sacré de tous les ouvriers diamantaires de collaborer à cette réalisation.

#### *Le Bureau de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires :*

Henri POLAK, président (Pays-Bas) ;  
L. VAN BERCKELAER, secrétaire (Belgique) ;  
B. VAN PRAAG, trésorier (Pays-Bas) ;  
E. DANCKAERTS (Belgique) ;  
H. VAN DOESLAER (Belgique) ;  
E. PONARD (France) ;  
G. SCHOTT (Allemagne) ;  
Is. VOET (Pays-Bas).

Anvers, novembre 1930.

## ASSURANCES SOCIALES

### **Chômeurs partiels, ceci vous intéresse**

L'application de la loi sur les Assurances sociales coïncide avec une période de chômage partiel intense dans notre industrie.

Or, le droit aux prestations est subordonné au paiement de 60 cotisations journalières pendant le trimestre précédent la maladie.

De sorte que les assurés classés par leur employeur dans une certaine catégorie, n'avaient droit à rien si le versement minimum de 60 cotisations journalières n'avait pas été effectué pendant le trimestre précédent la maladie.

En raison du chômage partiel très intense que nous subissons, très nombreux sont les camarades dans ce cas.

Faculté était bien laissée à ces chômeurs partiels de compléter leurs versements jusqu'à concurrence du minimum fixé, mais cette disposition demeurait souvent lettre morte, car très souvent le chômeur partiel ne recevait qu'un salaire insuffisant se trouvant hors d'état de compléter ses versements.

Un décret ministériel vient de remédier à cette situation.

Désormais, dans les cas de chômage partiel, l'assuré au lieu d'être classé dans une catégorie de salaire fixée arbitrairement et par avance, ne sera classé qu'à *posteriori* dans la catégorie correspondant au montant des versements effectivement portés sur ses feuillets.

De sorte qu'il suffira à un assuré d'avoir effectué des versements correspondant au taux de la 1<sup>re</sup> catégorie pour avoir droit aux soins médicaux et pharmaceutiques et à l'indemnité journalière correspondant à cette catégorie.

C'est là, on le voit, une amélioration d'importance. Mais le chômage partiel doit être certifié par une déclaration de l'employeur. Nous espérons que ces derniers feront bien volontiers les déclarations exigées de telle sorte que leurs ouvriers, dans la dure période que nous traversons, ne soient pas privés du bénéfice de cette intéressante disposition.

Les versements correspondant à 60 cotisations journalières sont les suivants :

*Obligation des employeurs.* — Les employeurs seront tenus dorénavant en vue de sauvegarder les droits des assurés qu'ils emploieront de déclarer toute période de chômage partiel. La déclaration devra être faite, d'une part, au début de la période de chômage partiel, d'autre part, à la cessation de cette période et devra être adressée, dans les 48 heures au Service des Assurances Sociales. *Cette déclaration sera globale*, en ce sens que l'employeur n'aura pas à y mentionner le nom des divers salariés en état de chômage partiel, mais simplement le nombre global des salariés de son établissement, bénéficiaires de l'assurance, qui seront atteints par le chômage partiel.

Les déclarations ainsi faites par les employeurs donneront lieu, le cas échéant, à une vérification de la part des inspecteurs.

Les employeurs devront, en outre, au moment du renvoi des feuilles trimestrielles de cotisations au Service Départemental, annexer à ceux de ces feuillets qui concerneront des chômeurs partiels, un certificat manuscrit ou imprimé rappelant les périodes de chômage partiel et la date des déclarations globales ci-dessus visées. Le certificat sera remis à l'assuré si celui-ci quitte l'établissement avant la date à laquelle son feuillet doit être renvoyé au Service départemental.

Lorsqu'un employeur aura à délivrer à un salarié un certificat constatant le montant des versements en cours il y indiquera, le cas échéant, les périodes de chômage.

*Décompte des droits des salariés.* — Tout assuré ayant chômé partiellement qui, au cours des 3 mois antérieurs à celui de la première constatation médicale aura été l'objet d'un versement au moins égal à 15 francs aura droit aux prestations :

Versements de 15 fr. à moins de 36 fr.  
prestations de la 1<sup>re</sup> catégorie ;  
Versements de 36 fr. à moins de 54 fr.  
prestations de la 2<sup>re</sup> catégorie ;  
Versements de 54 fr. à moins de 72 fr.  
prestations de la 3<sup>re</sup> catégorie ;  
Versements de 72 fr. à moins de 101 fr.  
prestations de la 4<sup>re</sup> catégorie.

*Voici le texte du Décret paru au Journal officiel du 4 Décembre :*

Le Président de la République française,  
Sur le rapport du ministre du Travail et de la Prévoyance sociale,

Vu la loi du 30 avril 1930 modifiant celle du 5 avril 1928 sur les Assurances sociales et notamment l'article 2, paragraphe 4,

Décrète :

**ARTICLE PREMIER.** — Dans les quarante-huit heures du début et de la cessation de toute période de chômage partiel d'un établissement industriel ou commercial, l'employeur est tenu, pour sauvegarder les droits des salariés qu'il occupe aux prestations maladie et maternité des Assurances sociales, d'adresser une déclaration globale au Préfet du département (service des Assurances sociales).

Les inspecteurs départementaux des Assurances sociales et les inspecteurs du travail ont qualité pour vérifier le bien fondé de ces déclarations.

**ART. 2.** — Lors de leur renvoi au Service départemental des Assurances sociales, les feuillets trimestriels afférents à des chômeurs partiels doivent être accompagnés chacun d'un certificat de l'employeur rappelant les dates des déclarations prévues à l'article précédent.

Lorsqu'un employeur délivre à un salarié un certificat constatant le montant des versements qui figurent sur son feuillet, il doit y porter également les indications précitées.

**ART. 3.** — Le salaire de base à retenir pour le calcul des prestations auxquelles peuvent prétendre les assurés visés au présent décret et ne possédant pas à leur compte le minimum légal de cotisations de la catégorie à laquelle ils appartiennent, est celui de la catégorie dans laquelle les classe le montant global des cotisations de répartition effectivement acquittées pendant la période au cours de laquelle ils doivent avoir satisfait aux conditions de versements prévues par la loi.

Ces assurés ne peuvent être déchus de tout droit aux prestations que si le montant de leurs cotisations n'atteint pas celui des cotisations minima prévues pour les assurés de la première catégorie.

**ART. 4.** — Le ministre du Travail et de la Prévoyance sociale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 30 novembre 1930.

Gaston DOUMERGUE.

Par le Président de la République :

Le ministre du Travail  
et de la Prévoyance sociale,

Pierre LAVAL.

## Où va l'argent ?

Quelques chiffres sur les secours de chômage distribués par le Syndicat de Paris :

|                             |            |
|-----------------------------|------------|
| En 1929.....                | 10.980 fr. |
| De janvier à juillet 1930.. | 40.345 fr. |
| En août 1930 .....          | 3.780 fr.  |
| Soit.....                   | 55.105 fr. |

auxquels il faut ajouter 5.483 fr. provenant du pourcentage prélevé sur les salaires des ouvriers au travail en faveur des chômeurs.

C'est donc une somme de plus de 60.000 francs qui a été distribuée de 1929 à août 1930 aux chômeurs par le Syndicat de Paris.

## LA SITUATION

*Nous reproduisons l'article suivant paru dans le Diamantbewerker du 1<sup>er</sup> Novembre dernier :*

La situation reste mauvaise. Mais quantité de gens sont d'avis que nous avons atteint le dernier échelon.

La seule bonne chose qui reste à signaler se rapporte à la volte-face de certains — dont le nombre s'accroît de jour en jour — qui commencent à saisir de plus en plus qu'il ne faut plus laisser la tâche de la réglementation de l'industrie uniquement au Syndicat des Bruts et au Syndicat ouvrier, mais que tous les intéressés ont à collaborer à cette œuvre générale afin que l'industrie ne sombre pas chaque fois que la crise se manifeste.

Il y a quelque temps nous écrivions ici que l'industrie perdrait du terrain du jour au lendemain si le « Diamantclub » s'obstinait dans sa manière de voir, s'il croisait les bras, et s'il restait fidèle au « laisser aller, laisser passer ». Les hommes d'affaires et les ouvriers s'en ressentiraient ; et nous avons dit aussi que d'autres éléments prendraient en mains les brides et qu'il ne pourrait que faire un « mea culpa » bien fondé s'il y perdait son importance et son autorité conquise en des temps où tout allait correctement.

Nous avons vu juste. La Société « Viji Diamanthandel » a pris l'initiative, parce que sa direction est plus active.

La Fédération des Clubs diamantaires a marché sous cette poussée et le 22 Octobre dernier une réunion a eu lieu au « Diamantclub », où les délégués des différents clubs se sont rencontrés, et à laquelle prirent part les délégations du S. B. D., du Syndicat patronal chrétien et de l'A. D. B. afin de discuter au sujet de la situation.

La discussion fut laborieuse. Les sentiments généraux qui s'en dégagèrent portèrent tous sur un seul fait *il doit être fait quelque chose ; il nous faut apporter de l'ordre dans l'anarchie régnante*. Et du jour au lendemain cette tendance devient plus impérieuse.

Ce sentiment, c'est clair, est un enfant de l'expérience qui a démontré que dans les six derniers mois qui ont suivi le sabotage des mesures prises en vue de la limitation de la production, le chômage s'est aggravé encore, aussi bien en ville qu'à la campagne, et que les prix mêmes ont dégringolé et que les pertes subies par les fabricants et les négociants se sont accumulées de façon déconcertante. Beaucoup de gens d'affaires de deuxième ordre ont dû laisser libre passage à la ruine ; il y en a d'autres qui passent des jours pleins d'une angoisse accablante.

La discussion fit aussi ressortir très clairement que la quasi unanimité des intéressés savent que tous les efforts resteraient vains, ou bien ne seraient jamais de caractère durable, si des mesures efficaces ne peuvent être prises simultanément contre les heures supplémentaires et le supplantage en matière de salaires, et si l'on se refuse à rendre responsables envers les intérêts généraux tous ceux qui, en qualité de fabricant ou de négociant, facilitent par leurs méfaits la destruction de l'industrie.

Le temps n'est plus où il était possible de se soustraire à la responsabilité en alléguant « qu'on ne fabriquait pas, mais qu'on vendait des diamants ». Ce sont des signes heu-

reux, car aussi longtemps qu'on laisse passer sous silence un tel tripotage il ne peut être question d'une amélioration durable.

Si l'on veut marcher ouvertement contre ces abus, alors nous avons des chances d'en obtenir des améliorations durables.

Cette première discussion ne donna pas de résultats concrets naturellement. Elle sera poursuivie.

\*\*

Vu le rôle important que les événements de l'Afrique du Sud jouent dans les causes de l'inflation extraordinaire qui caractérise notre industrie pour le moment, il est nécessaire que la situation actuelle de ce pays éloigné retienne notre attention toute spéciale.

Nous avons profité de l'occasion que nous a offert le retour d'un ami afin de connaître son avis sur la situation.

L'avis de M. J. Heymans, de la grande firme d'importation « Heymans et Spira », n'est pas l'avis du premier venu. Personne ne contestera sa grande compétence en la matière.

M. Heymans et son fils, ont séjourné en Afrique du Sud pendant quelques semaines. Ils y ont vu non seulement les tailleries d'une certaine importance, mais ils ont aussi rendu visite aux gisements diamantifères, grands et petits.

D'après M. Heymans, et son avis est des plus affirmatif, les terrains sont presque épuisés et la production diminue de jour en jour. Le gouvernement ne donne plus de licences non plus. Une misère cruelle règne parmi les « diggers » locaux.

Quant aux tailleries elles sont fermées ou bien elles ne fonctionnent que trois jours par semaine. La taillerie du Syndicat — un joyau à ce qu'il paraît — fait de même. D'ailleurs le Syndicat a respecté loyalement la convention passée avec l'A. U. D. Le nombre d'ouvriers travaillant pour lui ne dépasse pas la vingtaine.

Tout comme nous l'avons prédit la catastrophe, préparée par l'Afrique du Sud, n'a pas manqué de frapper en tout premier lieu l'Afrique du Sud elle-même. Ce fait est d'une première importance, puisqu'il nous dit aussi que le Gouvernement Sud-Africain sera disposé à collaborer quand il s'agira de prendre des mesures efficaces.

Les nouvelles se rapportant à l'affaire « Rosenstrauch - Boerenbond » furent des plus intéressantes.

Les ouvriers n'y travaillent que trois jours par semaine. Ceux qui ont, les premiers, prêté la main à l'anéantissement du trafic dans les bonnes marchandises, sont donc aussi atteints. Et quant on y travaille on ne fait que des pierres d'un demi carat et au-dessous. Le « Boerenbond » n'a pas mené longtemps sa bonne chère. La morte saison dépasse déjà la bonne endurance et elle ne finira pas de si tôt.

Ceux qui ont trahi de mensongères les communications que nous avons faites au sujet du scandale du « Boerenbond » ont bien fait preuve de leur « bonne mentalité » puisque il est un fait établi que *ce sont deux administrateurs du « Boerenbond » qui sont les maîtres absolus de la fabrique de Kimberley*. Les Rosenstrauch n'y jouent qu'un rôle tout à fait secondaire.

Les protestations et les déments parus dans la presse chrétienne à ce sujet, étaient donc dénués de tout fondement. Il y a mensonge tout court.

Tous les paiements se font par ces deux administrateurs du « Boerenbond » là bas. Toutes les marchandises taillées passent par leurs mains et sont envoyées par leurs soins à l'« Algemeene Bankvereeniging d'Anvers ».

Et l'homme qui doit taxer ces diamants quand ils arrivent ici ce nomme Jean Diels.

\*\*

Notre ancien membre Mercke, résidant au Cap, et secrétaire des ouvriers diamantaires qui y sont encore restés, nous a fait parvenir le texte d'une réglementation de l'apprentissage, arrêté par la Commission officielle.

Il y ajoute que les deux groupements ouvriers, au Cap et à Johannesburg, sont officiellement reconnus et qu'ils collaborent étroitement avec la Commission officielle de l'apprentissage. Ces organismes ont décidé aussi que d'ici trois ans aucun apprenti ne sera plus admis.

\*\*

Quand on compare les événements se passant au lointain et dans son propre pays le fait qu'ils ont, dans la plupart des cas, une seule et même cause, saute immédiatement aux yeux.

C'est la mentalité rurale qui nous a apporté l'industrie à domicile meurtrière. C'est la même mentalité qui a engendré le scandale du « Boerenbond ». Et dans le Palatinat Allemand il faut bien reconnaître la même main : la mentalité politico-chrétienne y pousse vers une nouvelle industrie à domicile.

Ceux qui au grand profit de la classe régnante confondent la religion et la politique contractent une dette morale terrible envers l'industrie diamantaire, envers la classe ouvrière, et aussi envers la religion elle-même, puisqu'ils la font haïr par un nombre de gens toujours grandissant.

L. V. B.

### STATISTIQUE des Syndiqués, des non-Syndiqués et des Chômeurs

| ANVERS                  | Syndiqués | Chômeurs secours |
|-------------------------|-----------|------------------|
| Du 13 au 19 octobre.... | 13.789    | 4.289            |
| Du 20 au 26 — ....      | 13.767    | 4.276            |
| Du 27 oct. au 2 nov.... | 13.755    | 3.938            |
| Du 3 au 9 novembre...   | 13.759    | 3.859            |
| Du 10 au 16 — ...       | 13.757    | 3.958            |

Dans le nombre de chômeurs indiqué ici ne figurent que les ouvriers qui reçoivent les indemnités de la Caisse de chômage constituée à cet effet. N'y figurent donc pas ceux qui ont trouvé provisoirement une occupation quelconque où ceux qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas droit aux secours de chômage.

## AMSTERDAM

| Ouvriers occupés         | Chômeurs    |
|--------------------------|-------------|
| Du 13 au 19 octobre..... | 1.613 4.073 |
| Du 20 au 26 — ....       | 1.887 3.786 |
| Du 27 oct. au 2 nov....  | 1.912 3.754 |
| Du 3 au 9 novembre...    | 1.958 3.699 |
| Du 10 au 16 — ....       | 2.018 3.639 |
| Du 17 au 24 — ...        | 1.949 3.707 |

Le total des cotisations encaissées par l'A. N. D. B. au cours de la dernière semaine s'élève à florins : 3.883.

## LE BOORT

Le prix du boort demeure à peu près au même niveau que le mois dernier. Le Bureau de boort d'Anvers continue à le vendre à florins : 3.50 le carat.

### On envisage en Belgique des mesures de restriction

Le 8 décembre eut lieu à Anvers une réunion à laquelle avaient été convoqués tous les membres de toutes les Bourses Diamantaires.

Le but de cette réunion était de rechercher les mesures les plus propres à établir un juste équilibre entre la production et la consommation.

Le Président, M. Charles Van Antwerpen, au cours d'un long exposé passa en revue les principaux éléments, cause de surproduction, et pour lesquels une réglementation s'impose : l'industrie diamantaire en Afrique du Sud, l'extension de l'industrie clandestine en Belgique, les infractions à la journée de huit heures qui en sont la conséquence, la nécessité de limiter la production du taillé.

Pour mener à bien ces tâches, les Syndicats patronaux et ouvriers estiment que la collaboration des Bourses est indispensable. Il faut d'autre part que les sanctions prévues soient décidées et appliquées suivant une procédure très rapide de façon à être efficaces. C'est pourquoi le Président propose aux assistants les mesures suivantes :

1<sup>o</sup> Donner pleins pouvoirs aux Conseils d'administration des différentes Bourses.

Durée des pleins pouvoirs : six mois à partir du moment de l'introduction des mesures de limitation.

2<sup>o</sup> Décider que la Fédération des Bourses est prête à appliquer tout plan soumis par les Syndicats patronaux et adopté par la Commission Internationale.

3<sup>o</sup> Pouvoir d'infier des amendes dont le minimum serait de 5.000 fr. et de prononcer l'exclusion définitive en cas de récidive.

4<sup>o</sup> Pouvoir d'interdire à tous les membres d'engager des relations commerciales directement ou indirectement avec quiconque aura transgressé les mesures de limitation.

D'ores et déjà, M. Fourie, ministre sud-africain des mines a fait savoir que les fabricants de l'Afrique du Sud étaient absolument libres et que rien ne s'opposait à ce qu'ils se plient aux mesures de limitation qui pourraient être décidées.

Les membres se prononceront par voie de référendum sur ces diverses propositions. Le référendum sera organisé dans chaque Bourse séparément.

Il sera valable si la moitié au moins des membres inscrits dans chaque Bourse prend part au vote et si les deux-tiers des voix au moins se prononcent pour ou contre le rejet des propositions.

Souhaitons vivement que cette tentative de limitation aboutisse puisque de là dépend en grande partie le sort de notre industrie.

RÉSULTAT DU REFERENDUM. — *Le 17 décembre nous avons été informés par télégramme que dans les quatre clubs, une majorité immense s'est prononcée en faveur de la réglementation de la production.*

PENDANT QU'ON SOUFFRE ENCORE, songez qu'une Caisse de chômage eut pu éviter ou atténuer ces souffrances...

ET POUR QUE LA LEÇON NE SOIT PAS PERDUE, dès à présent, faîtes le serment, en votre foi intérieure, de créer une Caisse semblable dès la reprise du travail.

### Dans les Centres

Saint-Claude. — Le chômage est toujours aussi intense. Si le personnel de la Coopérative Adamas a repris le travail, par contre le personnel de la Coopérative *Le Diamant* est de nouveau en chômage complet.

Dans les autres maisons pas de changement important. Partout le chômage sévit. Il n'y a guère que la Maison Rey-Lançon qui n'a pas encore interrompu le travail. Toute fois le nombre d'heures est réduit.

En raison de la longueur et de la gravité de la crise — quelques maisons sont fermées depuis près d'un an — et des offres persistantes de rabais des maisons à leurs ouvriers, des pourparlers se sont engagés entre la Chambre Patronale et l'organisation ouvrière. L'accord s'est fait sur les bases suivantes :

Pour une durée de trois mois commençant le 1<sup>er</sup> Décembre 1930 pour finir le 28 Février 1931, les tarifs seront les suivants pour le « Rond » :

**POLISSAGE** : Brut plein. — Tarif de base majoré de 85 %, plus 5 % vacances.

**Brut scié**. — Tarif de base majoré de 20 % plus 5 % vacances.

**DÉBRUTAGE**. — Tarif de base majoré de 55 % plus 5 % vacances.

Deux semaines avant l'expiration de cette période de trois mois, c'est-à-dire vers le 15 Février 1931, les délégations des deux organisations se rencontreront à nouveau pour procéder à un nouvel examen de la situation. Si celle-ci s'est suffisamment améliorée, il sera décidé de revenir aux conditions antérieures ; dans le cas contraire les délégations prorogeront pour une période dont la durée sera fixée à ce moment-là, la tarification ci-dessus.

Pendant cette période de trois mois, chaque maison a la latitude de travailler selon ses possibilités dans le cadre de la semaine de 48 heures avec fermeture le samedi après-midi.

Dans le cas où une Maison ne pourrait pas occuper normalement son personnel, elle s'efforcera dans la mesure du possible de répartir équitablement le travail entre tous les ouvriers de cette Maison.

**COTISATIONS**. — Nous rappelons à tous les membres en général et aux collecteurs en particulier, que la cotisation au Rayon de Soleil est due même en cas de chômage complet. Cette cotisation est de 1 franc par mois.

Cette disposition est prise dans l'intérêt des membres eux-mêmes. Ne pas s'y conformer c'est risquer, le cas échéant, de n'avoir pas droit aux secours du Rayon de Soleil.

**CAISSE DE CHÔMAGE**. — Nous attirons tout spécialement l'attention des membres hors St-Claude sur la circulaire qui vient de leur être adressée à propos de la Caisse de chômage.

Nous insistons pour qu'ils nous donnent leur avis au plus tôt, de telle façon que nous soyons en mesure de donner au plus tôt notre réponse à la Fédération.

**FONDS MUNICIPAL DE CHÔMAGE**. — On nous questionne fréquemment sur le fonctionnement du Fonds municipal de chômage. Voici pour ceux qui désirent en bénéficier, les formalités à remplir :

1<sup>o</sup> Se faire délivrer par le dernier employeur, un certificat attestant que l'intéressé se trouve en chômage involontaire ;

2<sup>o</sup> Se présenter à la sous-préfecture de Saint-Claude : demander son inscription à l'Office de Placement et indiquer qu'on désire bénéficier du Fonds municipal de chômage ;

3<sup>o</sup> Muni des pièces remises par l'Office de Placement, se présenter à la Mairie de Saint-Claude et demander l'inscription au fonds de chômage.

Une Commission siégeant à cet effet décide ensuite s'il y a lieu de donner une suite favorable à la demande.

Bien entendu ne peuvent bénéficier du fonds de chômage que les personnes résidant sur le territoire de la commune dans lequel il fonctionne.

**Thoiry.** — Le chômage est complet sur la place. La plupart des camarades ont trouvé de l'embauche comme manœuvres.

Quelques uns ont quitté complètement le métier ; d'autres suivront si le chômage se prolonge.

**Taninges.** — La Coopérative est toujours en chômage complet. Si la longueur de la crise oblige les ouvriers à chercher d'autres occupations, il est à craindre qu'ils ne reviennent pas au métier. Ce serait un coup fatal pour ce centre qui ne compte plus qu'un nombre très restreint d'ouvriers.

**Lyon.** — L'atelier Arbez est fermé.

L'atelier Gauthier ne travaille qu'avec quelques ouvriers, de telle sorte que le chômage est à peu près général sur la place.

Quelques camarades ont trouvé un emploi d'autres en sont réduits à battre le pavé.

Une réunion du Syndicat a eu lieu le 1<sup>er</sup> Décembre au cours de laquelle le camarade Ponard a exposé la situation.

**Nemours.** — Le chômage est à peu près complet sur la place. Les quelques apprentis de la Maison Driat qui travaillaient encore ont cessé le travail, à l'exception d'un seul. La Coopérative est toujours fermée. La plupart des camarades ont trouvé un emploi dans un autre métier. Certains ont même quitté Nemours.

**Felletin.** — Quelques ouvriers seulement restent au travail. Les autres ont préféré abandonner momentanément le métier.

**Paris.** — La persistance de la crise de chômage, les diminutions de salaires, surveillées par ailleurs, ont eu aussi leur répercussion sur les salaires de nos camarades de Paris qui viennent de subir une importante diminution.

Voici les bases de l'accord intervenu : Incorporation de l'indemnité de vie chère — stabilisée à 159 fr. 50 par semaine — au salaire de base. Puis, sur le tout, diminution de 25 %. Garantie de salaire de 250 fr. par semaine.

Cet accord s'applique à toutes les Maisons de la place, sauf aux Etablissements Asscher de Versailles, où en raison du genre de travail (rond, façonné aux pièces) un tarif spécial d'essai est accepté pour un mois.

Malgré cette importante diminution, la situation ne s'est pas améliorée sur la place. Qu'en juge :

Chez Asscher : quelques ouvriers et quelques apprentis seulement sont au travail ;

Chez Eknayan : 5 ouvriers et les apprentis ;

Chez Hillesum : 1 ou 2 ouvriers ;

Ajoutons-y quelques ouvriers travaillant directement pour des bureaux ou des bijoutiers et nous aurons donné la physionomie actuelle de la situation diamantaire sur la place de Paris.

Nombre de camarades sont embauchés ailleurs ; d'autres sont à la recherche d'un emploi ; il est certain, d'ores et déjà que beaucoup sont perdus pour le métier.

\*\*

### ALLEMAGNE

Une conférence des délégués des différents centres allemands et des leaders du *Métallarbeiterverband* allemand qui comptent des ouvriers diamantaires dans leur ressort, s'est tenue à Francfort-sur-le-Main, le mercredi 29 octobre dernier.

La conférence fut présidée par L. Van Berckelaer, secondé de C Schott pour le Comité central du D. M. V. et de Bernard, leader du district renfermant tous les centres diamantaires allemands. H. Polack s'était fait excuser.

Etaient présents : Hanau, Idar-Oberstein, le Palatinat et Erbach-sur-Odenwald. Chaque centre était représenté par trois délégués, membres des Comités directeurs.

La séance fut ouverte par Van Berckelaer lequel, en un long exposé, fit passer en revue les situations des différents centres, la situation générale et la situation des diverses organisations.

Puis les délégués locaux exposèrent la situation spéciale de leur ressort. Il en résulte que Hanau compte toujours 40 % de chômeurs. Il y a à Hanau 200 fabriques et ateliers à domicile occupant en temps normal 750 ouvriers. A Erbach trente ouvriers, sur cent-quarante, travaillent encore.

Une enquête aussi conscientieuse que possible faite dans les districts d'Idar-Oberstein et du Palatinat (où la politique religieuse pousse l'industrie vers l'industrie à domicile) donna 280 fabriques avec 1.600 meules. Dans ce nombre sont comprises 25 fabriques ayant 10 meules et plus. Les autres fabriques en comptent de 1 à 9. Un relevé exact des ouvriers ne put être fourni : l'industrie à domicile rend difficile toute enquête, et les propagandistes catholiques sabotent tout ce qu'on fait. En tout on y compte à peu près 1.500 ouvriers diamantaires. Plus de 500 ouvriers sont chômeurs.

En général, les centres allemands donnent, par rapport au chômage, le même pourcentage que la Belgique.

Une discussion fort approfondie suivit, dans laquelle furent discutées les mesures déjà prises et à prendre.

Van Berckelaer remercia chaleureusement le Comité central du D. M. V., de ses efforts inlassables et continus tendant à la neutralisation des conséquences de cette crise anormale.

\*\*\*

### AFRIQUE DU SUD

Dans le compte rendu de la réunion du Bureau international de l'A. U. D., publié dans notre précédent numéro, on a pu lire la position prise à l'égard du personnel de la firme Rozelaar et le texte du télégramme envoyé en réponse à cette demande.

A la suite de ce télégramme, la firme Rozelaar a fait à ses ouvriers la communication suivante :

« Le Bureau de l'A. U. D. ayant donné comme avis que la firme Rozelaar s'est soustrait aux conventions existantes, et étant donné que la firme ne veut obliger personne à rester contre son propre gré ou celui de l'A. U. D., nous déclarons officiellement par la présente que notre firme est disposée à décharger de ses devoirs contractuels tout ouvrier qui en exprime le désir, le contrat prenant fin par cette simple demande.

« J. ROZELAAR ».

### Pour le "Rayon de Soleil"

#### Sommes reçues au cours du mois

|                                  |    |    |
|----------------------------------|----|----|
| Marius Arbez, Lavans .....       | 30 | »  |
| Colin Lucien, Avignon .....      | 2  | »  |
| Michaud André, St-Claude .....   | 10 | »  |
| Camelin Louis, — .....           | 10 | »  |
| Berthet Louise, Clairvaux .....  | 7  | 50 |
| Claire Baron, St-Claude .....    | 2  | »  |
| Armand Grossiord .....           | 10 | »  |
| Clément Louis, St-Claude .....   | 5  | »  |
| Berthet Louise, Clairvaux .....  | 2  | 50 |
| Pernin Francis, Avignon .....    | 1  | »  |
| Clément Louis, St-Claude .....   | 3  | »  |
| Lavenne Fernand, St-Claude ..... | 5  | »  |
| Grosfilay Fernand, — .....       | 5  | »  |
| Henri Nicod, Chassal .....       | 5  | »  |
| Excédent d'écot .....            | 2  | »  |

#### Paris :

|  |        |    |
|--|--------|----|
| Vente de cuivre jaune : Maison Hillesum .....                            | 67     | »  |
| Mme Gruvier .....  | 80     | »  |
| Armand Bertin .....  | 10     | »  |
| Vente de stèles : atelier rue Milton et personnel maison Sévadjian ..... | 174    | »  |
| Lemaire, à Garches .....   | 10     | »  |
| Van Swede et Crost .....   | 15     | »  |
| Schmitt .....  | 5      | »  |
| André Bourbon, Avignon .....   | 5      | »  |
| Louis Camelin, St-Claude .....   | 5      | »  |
| André Michaud, — .....   | 5      | »  |
| Morand Maurice, Molinges .....   | 2      | 10 |
| Cagnin Clotilde, Lyon .....  | 18     | »  |
| Louis Laguin, — .....  | 5      | »  |
| Mme Laplace, — .....   | 10     | »  |
| Un visiteur, Maison Arbez, Lyon .....                                    | 10     | »  |
| Pour pierres retrouvées, — .....   | 3      | »  |
| Rollet François, — .....   | 7      | »  |
| Total .....  | 531    | 10 |
| Listes précédentes .....   | 18.859 | 25 |
| Total à ce jour (depuis le début de l'année) ...                         | 19.390 | 35 |

Merci à tous ces généreux donateurs.

### L'Art de dresser les statistiques Ou comment on "fait" la prospérité

De temps à autre on peut lire dans la grande presse des informations de ce genre :

« Le nombre des chômeurs inscrits qui était de 1.663 à fin octobre, est passé à 2.244 le 8 novembre ».

Littéralement, la chose est vraie. Le nombre des chômeurs inscrits est, en effet, conforme à ce que disent ces informations.

Il n'en est pas moins vrai que, présentée ainsi, sans commentaires et sans explications, des informations de ce genre donnent une idée absolument fausse de l'état du travail en France.

Ces statistiques ne comprennent que les chômeurs inscrits aux fonds de chômage institués par les villes ou les départements.

Or, ces fonds de chômage sont très peu nombreux en France. Quantité de villes n'en possèdent pas.

En outre, il ne suffit pas d'être chômeur pour être inscrit. Une enquête préalable sur la situation personnelle du chômeur décide, si oui ou non, le secours doit être accordé.

En outre, les allocations allouées par ces fonds de chômage sont tellement insuffisantes, que nombre de chômeurs n'y ont recours qu'à toute extrémité.

Les chômeurs, beaucoup plus nombreux, inscrits dans les Caisses de chômage créées par les Syndicats, les Fédérations ou les Coopératives, et qui pourtant ne peuvent être ignorés de l'Etat puisqu'il les subventionne, ne sont pas compris dans ces statistiques.

Ne sont pas compris en outre les nombreux chômeurs partiels, même lorsque le manque de travail approche du chômage total.

On voit par là le crédit qu'il faut attacher à de telles statistiques.

A quoi bon publier des chiffres que l'on sait être manifestement faux ?

On ne peut y voir que la volonté de donner à tout prix, au pays comme à l'étranger, l'illusion d'une prospérité annoncée à grand tapage, mais qui n'a pas existé ailleurs que dans les discours.

Le populo qui en est réduit à se serrer la ceinture ne s'y trompera pas.

Du réalisme, ça ?

De l'illusion ! Du vent !

E. P.

#### **Les patrons refusent de collaborer à la création d'une caisse de chômage.**

Mais leurs ouvriers, mais leurs apprentis, sans travail et sans indemnités, s'en vont dans d'autres métiers et beaucoup ne reviendront pas.

Les patrons subissent ainsi une perte beaucoup plus grande que les cotisations de chômage qu'ils auraient payé dans les périodes de prospérité.

Persistez dans cette façon de faire serait faire œuvre de mauvais administrateur.

#### **Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants**

A fin Novembre la *De Beers* se trouve à plus de 100 points au-dessous du cours du mois précédent : 629 le 29 Novembre contre 771 le 31 Octobre. Et même le 28 Novembre elle est tombée à 603. Les jours suivants elle se relève quelque peu et le 6 Décembre elle est à 645.

Jagersfontein vaut 131 le 6 Décembre contre 137,50 le 31 Octobre.

Vers la mi-Novembre, les valeurs diamantifères furent cependant favorablement influencées par la nouvelle de l'accord survenu entre le Gouvernement Sud-Africain et le Syndicat de Londres, mais la reprise qui s'en suivit ne fut qu'éphémère et après quelques jours les cours s'effritèrent en raison de la mauvaise situation des affaires de diamant.

Rien à dire au sujet des marchés. C'est le calme partout. Il se fait évidemment quelques affaires mais d'un volume insignifiant.

La situation demeure mauvaise. Malgré les communiqués résolument optimistes sur la situation économique des Etats-Unis, il n'ap-

paraît guère que jusqu'à présent cet optimisme soit passé dans les faits.

D'autre part, chacun sait, puisque les journaux ont fait grand bruit autour de cette affaire, que sur la place de Paris la situation des affaires de pierres précieuses a éveillé l'inquiétude des banques. Une récente réunion des banquiers a pris la décision de proroger les crédits aux négociants en pierres précieuses jusqu'à fin Décembre, étant entendu que, d'ici là, la situation de chaque maison serait examinée, et que celles seulement dont les garanties seraient reconnues suffisantes continueraient à être soutenues.

Dans l'attente des répercussions qui pourront s'ensuivre, il est naturel que chacun se tienne sur la réserve.

E. PONARD.

#### **Un accord entre les Diamantaires et les Banques**

*L'Information* du 18 Décembre publie la nouvelle suivante qui sera accueillie avec soulagement par l'industrie tout entière :

*Sous le nom de Diaperl, l'Union Syndicale des Banquiers et la Chambre Syndicale des Diamantaires viennent de constituer un organisme destiné à faciliter la liquidation et l'amortissement rapide du papier de ceux-ci. Ce papier sera couvert pour compte commun des banquiers escompteurs par des garanties en marchandises, d'une valeur égale à son montant. Celui-ci est d'environ 600 millions de francs ; il est porté pour moitié environ par des banques privées, pour moitié par une quarantaine d'autres banques et établissements de crédit, la firme la plus engagée en ayant une quarantaine de millions.*

#### **EN BELGIQUE**

##### **Un Appel de l'A. D. B. aux non-organisés et aux ouvriers du Syndicat Chrétien**

*Dans notre précédent numéro, nous avons reproduit les appels des Aumôniers du Travail de Belgique et nos camarades ont pu voir comment ces gens, par des mensonges grossiers, poussaient au développement du clandestinisme en Belgique.*

*On lira ci-dessous le texte d'un appel répandu à profusion par nos camarades de l'A. D. B. dans la Campine belge, pour éclairer ces nouveaux-venus au métier sur leur devoir et leur intérêt :*

En ce moment la crise vous accable aussi profondément que les membres de l'A. D. B.

Même plus profondément, car en dehors du chômage, vous constatez aussi que vos salaires ont diminué sensiblement, ces salaires qui avaient déjà subi de fortes diminutions, il y a des mois déjà, pendant que ceux des membres du Syndicat restaient intacts.

A cette misère matérielle s'ajoute encore un malaise moral bien grave, la conviction que c'est sous votre poussée que les membres du Syndicat ont dû consentir à être plus coulants.

Si vous, tous, aviez été membres de l'A. D. B., si vous, tous, aviez payé la part que la Caisse des Crises réclama, cette Caisse qui avait été fondée par la S. B. D. et l'A. D. B., tout le monde aurait travaillé pendant un nombre de jours ou de semaines plus restreint, il est vrai, mais tous auraient travaillé à des salaires ou des tarifs égaux, et pendant ce nombre restreint de jours ils auraient gagné plus que ne gagnent maintenant ces heureux (?) qui travaillent des semaines entières, mais à des salaires de famine.

Voilà la vérité nue et incontestable. Les patrons sérieux sont du même avis.

Tout patron d'une certaine importance reste convaincu qu'il est de son intérêt que les salaires ne diminuent pas, car chaque baisse entraîne une chute du prix du diamant, par quoi son stock en diamants se voit dévalorisé.

Mais, vu qu'il y a des patrons pouvant trouver des ouvriers (non-organisés ou chrétiens) disposés à travailler à des salaires plus bas, les autres veulent bénéficier des mêmes facilités, sinon les patrons-supplanteurs et leurs ouvriers-supplanteurs leur chiperaient tout le travail, en laissant chômeurs tous les patrons et ouvriers sérieux.

Si, en temps de crise — et pour vous camarades non organisés et chrétiens, le symptôme se présente déjà du moment que le marché perd un peu de son activité — si, en temps de crise les salaires diminuent, il faut l'attribuer uniquement au fait que vous n'êtes pas organisés, tous, dans une seule organisation et que vous ne suivez pas un seul mot d'ordre.

Ouvriers chrétiens et non organisés, des patrons peu scrupuleux vous exploitent tout simplement afin de pouvoir exercer une influence néfaste sur les salaires de vos camarades. Mais vous payez les premiers et au prix le plus cher, parce que ce sont vos salaires qui, les premiers, dégringolent et qui touchent les niveaux les plus bas.

Vous l'éprouvez maintenant personnellement.

Et vous voyez bien que travailler à des conditions non réglementaires ne vous protège nullement contre les assauts du chômage.

Et amèrement vous devez vous dire que nos présages, quant à ce qui devait arriver fatidiquement un jour, tournent au vrai.



Nous n'avons pas manqué de vous dire et d'écrire, à plusieurs reprises même, que le diamant ne s'use pas, que son achat par les amateurs de bijoux ne s'effectue que par quantités limitées, et qu'il est par conséquent bien logique que l'afflux d'apprentis soit soumis à une réglementation saine.

La réglementation de l'apprentissage n'est donc point une invention de l'A. D. B. voulant éliminer quelque centaines de jeunes gens. La réglementation de l'apprentissage nous a été dictée toujours comme étant une nécessité absolue pour l'ouvrier diamantaire.

Vous constatez vous-mêmes cette nécessité pour le moment, tout comme le membre de l'A. D. B. l'a dû faire dans le passé.

Et d'emblée vous savez maintenant que ce n'était pas la haine, ni une certaine inimitié, qui nous guidaient, quand, dans le passé, nous attaquions les tombeurs de notre industrie. Nous nous sommes battus tout simplement parce qu'ils mettaient en danger le gagne-pain de tant [de milliers] d'ouvriers dignes.



## A VENDRE INSTALLATION COMPLÉTE POUR TAILLERIE

COMPRENANT :

Places, moteur, machines à frotter les plateaux, à bruter, à faire les pointes des plateaux, etc.

Pour tous renseignements, s'adresser à Mme veuve LEMAIRE, 38, rue de Suresnes, a GARCHES (S. et O.).

**CAMARADES,**  
Ne jetez pas l' « Ouvrier Diamantaire ».  
Faites-le lire aux non-syndiqués.

**TOUT ce qui concerne...  
l'Outilage pour Diamantaires**

**André CURTIL**

6, Boulevard Emile-Zola  
Grand-Plan, SAINT-CLAUDE

**TRAVAIL SOIGNÉ**

Tous nos pivots de meules sont en acier trempé et rectifié

UNE NOUVEAUTÉ :

**Notre PINCE MÉTALLIQUE (Tenaille)**  
(Modèle déposé)

par son assise parfaite, sa douceur à la meule, se recommande à tous les amateurs de beau travail

**PLAQUETTES ACIER**, Rabotées assurant à la pince une assise impeccable

### MÉCANIQUE GÉNÉRALE

*Spécialité d'Outilage  
pour Diamantaires et Lapidaires*

Rôdeuses, Meules, Pilons  
Chaufferettes gaz ou essence, etc.

### TRAVAIL SOIGNÉ

**Jean DEFUGÈRES**

Rue Gagneur (Sur les Étapes)

SAINT-CLAUDE (JURA)

*En vente à la Permanence*

### LA TABLE DE CLASSEMENT

qui permet de connaître sur le champ la série d'une quelconque partie de pierres

LA TABLE DE CLASSEMENT doit être entre les mains de tous les diamantaires.

À *patron*, elle évite des calculs longs et fastidieux et des erreurs toujours ennuyeuses.

À *l'ouvrier*, elle permet de contrôler sans aucune difficulté la série et, partant, le prix de ses pierres.

**PRIX** | A la Permanence... 5 francs  
Par la Poste..... 5 fr. 25

## DIAMANTAIRES !

Pour tout ce qui concerne votre outillage en coquilles mécaniques, griffes, montage de meules, pilons, etc.. adressez-vous à

**M. Louis BERTHON**

Mécanicien-Ajusteur  
à AVIGNON, par SAINT-CLAUDE

*De la valeur de votre outillage  
dépend votre production !..*

En vente à la Permanence du Syndicat

## C. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

### ANVERS

Spécialiste pour tous Outils concernant le métier diamantaire

### MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

### DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires, achetez chez

**Isidore STIJSEL**

Fournisseur Général pour Diamantaires  
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces  
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913  
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce et de l'Industrie. Anvers 1921  
Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923  
Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923  
Concours d'Étalages, Illumination et Décoration  
1<sup>er</sup> Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales des Bijoutiers Négociants et Organisations Ouvrières  
Fondateur des Ecoles Professionnelles de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale

## Les Dops L. MARCHANDEAU sont en vente à la Permanence

Essayez-les...

Il ne vous en coûtera pas un sou.

## DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

### LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS à grossissements spéciaux

### CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons : tient les pierres comme un roc.

**I. D. DAVIDS & ZONEN**

JODENBREESTRAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

Les véritables ciments gris et jaunes, marque DAVIDS, sont en vente à St-Claude chez

M. L. DUBIEF, 14, Rue de la Poyat

M. Clovis PERRIER, Place de l'Abbaye